

Madame la Secrétaire du CHSCTL, mesdames et messieurs les représentants du personnel,

Je me suis attaché, depuis ma prise de fonctions en janvier 2016, à instaurer et à maintenir un dialogue social nourri. Je crois en effet que l'établissement de Bordeaux, les métiers qu'il porte, et les agents qui y travaillent, font face à des défis qui justifient des échanges à la fois denses, ouverts et respectueux des responsabilités de chacun.

Les impacts du numérique, de la convergence entre régimes de retraites, les menaces sur certains mandats et le développement de nouvelles activités, sont autant d'enjeux qui imposent à notre établissement de s'adapter à un rythme et dans une mesure sans cesse croissants. Et de telles adaptations doivent évidemment faire l'objet d'échanges approfondis avec les représentants du personnel, ainsi que j'ai souvent eu l'occasion de l'exprimer.

Cela explique qu'à ce jour, depuis le début de l'année 2017, le CHSCTL et le CTL se sont réunis à 17 reprises (dont 12 sous ma présidence), au moins 4 autres instances étant programmées d'ici la fin de l'année (dont il est prévu que j'assure la présidence). C'est deux fois plus d'instances qu'en 2016 ou 2015. Et à ces réunions s'ajoutent des comités mixtes et des réunions informelles, qui ont également été plus nombreux cette année que les précédentes.

Cela explique que le nombre de questions traitées à l'ordre du jour de ces instances s'est lui aussi accru significativement ces deux dernières années. Je n'ai, de fait, jamais refusé l'ajout d'un point à l'ordre du jour d'une instance (pas plus que son retrait ou son report), ni la convocation d'une instance spécifique, ni une demande d'entretien, y compris dans l'urgence, lorsque les organisations syndicales l'ont demandé.

C'est aussi pour cela que les services sont fortement mobilisés pour apporter des réponses aussi complètes que possible aux questions des organisations syndicales, entre les groupes de travail et les instances, dans des délais souvent très courts.

La multiplication des instances m'a conduit à informer les représentants du personnel, dès décembre 2016, qu'il me serait nécessaire d'en partager plus fréquemment la présidence avec le directeur adjoint de l'établissement. Cela n'avait soulevé, jusqu'à présent, aucune réserve.

L'intérêt que je porte au management du personnel et au pilotage stratégique de l'établissement peut, de fait, requérir ma présence, par exemple, à la première réunion de négociation de la COG de la CNRACL, avec les tutelles, le Président et les vice-présidents du Conseil d'administration, ou encore, à la demande du Président de la CNRACL, à une autre réunion avec la députée en charge du PLFSS. Et ce, même si de telles réunions ont lieu au même moment que les dernières instances locales.

J'estime à cet égard respecter pleinement le personnel et ses représentants, de même que les règles fixant les attributions et le fonctionnement des instances de concertation.

Et je suis prêt, comme je l'ai toujours été, à organiser sans délai une réflexion, sous quelle que forme que ce soit, avec les représentants du personnel, sur l'évolution des métiers, le niveau et les conditions d'emploi à court et moyen termes et les perspectives d'activité de l'établissement.

Bien cordialement,



Emmanuel Ballu

Directeur de l'établissement de Bordeaux
Direction des retraites et de la solidarité
Rue du Vergne 33059 Bordeaux cedex
Tél. : +33 (0) 5 56 11 43 84
emmanuel.ballu@caissedesdepots.fr